

AVIS PUBLIC

**PROMULGATION
RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 634**

PRENEZ AVIS QUE lors de la séance ordinaire tenue le 8 août 2023, le conseil municipal de la Ville de Repentigny a adopté le règlement d'emprunt numéro 634 intitulé :

« Règlement modifiant divers règlements d'emprunt afin de substituer à la taxation spéciale au général selon la valeur une taxation spéciale selon les taux variés et corriger la clause de paiement comptant du règlement 573 »

Ce règlement a été approuvé par les personnes habiles à voter le 25 août 2023 et a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 15 décembre 2023.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau du soussigné à l'hôtel de ville de Repentigny situé au 435, boulevard Iberville à Repentigny aux heures normales d'ouverture.

Ce règlement entre en vigueur en date de ce jour.

Donné à Repentigny, ce 3^e jour du mois de janvier 2024.

Le greffier,



M^e Marc Giard, OMA, avocat